



## COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE A L'ASSEMBLEE NATIONALE LE 27 JANVIER 2010

### Le contexte général :

Si les nouvelles Lignes ferrées à Grande Vitesse (LGV) sont qualifiées d'utilité publique, il n'en demeure pas moins légitime que les communes traversées refusent d'en subir que les seules conséquences négatives.

Sur proposition de la « Coordination des élus concernés par la LGV Sud Europe Atlantique » (Tours / Bordeaux) et de « l'Association des communes rurales traversées par la LGV Bretagne / Pays de la Loire (Connerré / Rennes) », chaque municipalité était invitée à se rendre à l'Assemblée Nationale mercredi 27 janvier 2010 afin de rencontrer les parlementaires et les soutenir dans leur demande justifiée d'indemnisation pérenne souhaitée par les communes concernées.

### Départements représentés :

Charente – Charente Maritime – Deux Sèvres – Gironde – Indre et Loire – Vienne (pour la LGV SEA)  
Ille et Vilaine – Mayenne – Sarthe (pour la LGV BPL).

### Communes sarthoises représentées :

Aigné – Auvers le Hamon – Chantenay Villedieu – Coulans sur Gée – Crannes en Champagne – Fontenay sur Vègre – Maigné – Montfort le Gesnois – Poillé sur Vègre – Souigné Flacé – Vallon sur Gée,

### Commune de Montfort le Gesnois représentée par :

Paul GLINCHE (maire) – Patrick BOURIGAULT (adjoint) – Jacky ANJARD (rapporteur de la commission LGV)

### Synthèse de la rencontre :

#### A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Plus de 200 élus, représentant les 9 départements concernés, ont répondu à l'appel des 2 présidents communautaires.

De nombreux parlementaires, députés et sénateurs, des territoires concernés sont venus à la rencontre des élus municipaux.

Malheureusement, faute de temps tous n'ont pu prendre la parole. Néanmoins, les représentants des communes ont pu apprécier le fait que, quelle que soit l'appartenance politique, chaque intervenant adhère totalement à la démarche entreprise en faveur d'une indemnisation annuelle et pérenne de chaque commune rurale traversée subissant les impacts de ces projets.

Toutefois, une attention devra être portée le moment venu dans le principe indemnitaire au regard de la forme juridique différente des contrats, puisque la ligne Sud Europe Atlantique sera attribuée sous forme de concession public/privée tandis que la ligne Bretagne / Pays de la Loire sera sous forme de partenariat public/privé.

Le montant forfaitaire de 10 000 € du kilomètre (base 2009) n'étant qu'une base de réflexion, il a également été évoqué par un élu municipal de Charente la possibilité de retenir le principe de 1% du budget comme pratiqué pour Réseau Transport Electricité (RTE).

Il est souligné qu'un élu sarthois (de Montfort le Gesnois) a procédé à une étude d'impact financier générée par une redevance de 10 000 € du kilomètre, et, il en ressort que celle-ci ne représente qu'une charge de 0,16 € par voyageur sur la ligne Bretagne Pays de Loire.

Pierre Méhaignerie, ancien Ministre, confirme l'importance de concilier l'intérêt général et la nécessité de prendre en compte la demande motivée d'indemnisation des communes traversées et qui subiront les impacts négatifs de la future LGV.

Les élus municipaux ont également soulevé le manque de clarté sur le Fonds de Solidarité Territorial qui avait été attribué dans un premier temps au titre de la ligne Tours / Bordeaux, puis dont le Premier Ministre a annoncé l'attribution pour la ligne Connerré / Rennes lors du dernier congrès des maires de la Sarthe.

Ces élus exigent que le FST :

- soit dissocié de la demande d'indemnisation annuelle,
- permette aux communes de développer des projets non connexes à la construction de la ligne

Ils refusent que ce fonds serve à subventionner partiellement des travaux laissés à charge des communes alors qu'ils devraient être pris intégralement par Réseau Ferré de France (RFF) dans le cadre du projet.

#### AU MINISTERE DES TRANSPORTS

Une délégation d'élus à été reçue par M. BUSSEREAU, secrétaire d'état aux transports.

La délégation a été accueillie par un homme très ouvert et à l'écoute. Celui-ci a considéré tout à fait fondé le besoin exprimé par les communes. Toutefois, chacun a pu percevoir qu'il ne peut aller à l'encontre d'un avis du Premier Ministre François FILLON..

#### **Quelle suite vont donner les élus municipaux ?**

Encouragés par le constat que tous les partis politiques semblent parler le même langage dans cette affaire, et adhèrent à l'idée d'une indemnisation annuelle, pérenne et légitime. Le collectif, assisté de parlementaires, va désormais pour faire avancer et aboutir ce projet se mobiliser pour obtenir une audience à Matignon. .